

La lettre mensuelle
de la Commission nationale
droits des femmes
du Parti socialiste



La
Commission
nationale droits des
femmes et
Danielle Bousquet
le 27 nov. 2009

ÉDITORIAL

On le sait bien, la législation ne permet toujours pas de remédier concrètement aux discriminations dont les femmes sont victimes. En outre, à cause du désengagement de l'État, les inégalités sont croissantes.

Face à cela, nos Régions peuvent et doivent agir politiquement. C'est ce que proposent les socialistes, conscient-e-s que les femmes ne sont ni une catégorie sociale, ni une minorité, mais qu'elles représentent au contraire un peu plus de la moitié de l'humanité et qu'elles subissent, aujourd'hui encore, des discriminations flagrantes.

Le contrat socialiste pour nos régions, base forcément très partielle de l'ensemble de nos propositions fait état du « Pass contraception », que nous évoquions aussi dans le précédent numéro d'ÉgalitéE. Bien d'autres propositions émanent de nos programmes régionaux, et nous pouvons aussi être fier-e-s de ce qui a déjà été réalisé. Vice-présidences à l'égalité femmes-hommes, signature et promotion de la charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, *mainstreaming*, centres de ressources et d'information sur l'égalité femmes-hommes, dialogue continu avec les associations, formation et sensibilisation des élu-e-s et des agents-e-s de nos Régions à ces questions, priorité de formation donnée aux femmes victimes de violences, octroi d'un prix à celles ou ceux qui choisissent un métier où leur sexe n'est pas représenté à plus de

25 %... la liste ne peut être ici exhaustive, tant elle est longue !

Le Secrétariat national aux droits des femmes a pleinement joué son rôle en proposant à la commission nationale du projet un document programmatique issu des contributions qui nous sont parvenues de vos fédérations. Que les secrétaires fédérales aux droits des femmes soient ici remerciées de ce formidable travail. C'est en nous inscrivant dans ce processus de réseau, en nous coordonnant, d'une fédération à l'autre, comme nos régions le font, pour donner vie à des projets vraiment innovants que nous amplifierons notre action.

C'est encore cette méthode qui a été choisie pour mettre en avant le danger que représente la réforme territoriale pour la parité : élire des conseillers territoriaux au scrutin uninominal, à un tour qui plus est, pour 80 % d'entre eux, signifie moins de 20 % de femmes. Cela a été dit en conférence de presse, le même jour, au Sénat, et dans de très nombreuses fédérations.

Nous avons devant nous des luttes capitales, et il nous faut, en même temps que nous construisons des projets d'avenir, défendre ce que l'on pensait acquis. Cela nécessite un engagement plus fort encore, voilà pourquoi il nous faudra amplifier encore notre travail en 2010.

Bonnes fêtes à toutes et tous, et, comme on le dit dans ma Région, « A l'an que ven ! »

Gaëlle Lenfant

Secrétaire nationale adjointe aux droits des femmes

DES LIVRES POUR LES FILLES ET POUR LES GARÇONS

Le choix d'un livre pour un enfant est très important. En effet, **leurs lectures construisent leur représentation du monde.**

Les enfants pensent qu'ils sont garçons ou filles en fonction de critères culturels dévolus à l'un ou l'autre sexe qu'ils et elles observent dans la société.

Les indices socioculturels et particulièrement ceux qui se rapportent au genre leur permettent donc de construire leur identité.

S'ils se socialisent par entraînement direct via les jouets ou de manière silencieuse, par observations des pratiques sociales, l'« inculcation d'habitudes dans les manières de voir et de dire le monde » compte aussi beaucoup (B. Lahire - 2001). Ce sont alors les images (celles de la publicité, de la télévision et des livres pour la jeunesse) de rôles d'attitudes différentes chez les femmes et les hommes qui construisent.

Dans les livres pour enfants, les rôles sont très sexués : le père, s'il est à la maison, apprend quelque chose à son fils, la mère fait les courses ou cuisine en compagnie de sa fille. Un père ne fait jamais le ménage ou alors tellement mal que la mère doit intervenir rapidement.

En 1997, un rapport au 1^{er} ministre notait déjà :

« L'idée sexiste d'une place inférieure assignée à la femme est bien souvent masquée par la valorisation de celle-ci dans la sphère familiale où on lui donne le rôle prédominant ».

En 2009, les recherches montrent qu'il y a peu d'évolutions : les personnages restent masculins à 70 % (30 % d'héroïnes) ; ces dernières sont présentées dans des tâches très stéréotypées ; enfin, les valeurs attribuées aux unes et aux autres sont aussi très marquées.

De fait, on ne permet pas d'emblée aux enfants de se développer librement sans être cloisonnés par des rôles sexués.

Cependant, il existe des associations Lab-elle par exemple, des maisons d'édition - Les Talents hauts, Actes Sud Junior - qui valorisent les livres permettant d'ouvrir les horizons des enfants. Pensez-y !

FÉDÉRATION DU VAR : MARTINE AUBRY À LA SEYNE-SUR-MER

Un tour de France du Projet le 25 novembre et la journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes

Le 25 novembre dernier Martine AUBRY faisait halte à La Seyne-sur-Mer pour son tour de France des régions. Bien avant de rencontrer et débattre avec nos nombreux concitoyens, elle rencontrait à la mairie les acteurs associatifs qui oeuvrent au quotidien pour faire face aux situations d'urgence trop souvent dramatiques des femmes victimes de violences. Quelles solutions apporter au-delà de la proposition de loi nécessaire, présentée à l'Assemblée nationale ce 25 novembre, qui renforce les mesures législatives déjà en vigueur, mais dont nous aurions souhaité qu'elle aille plus loin ?

Les échanges furent constructifs, les témoignages éloquentes et un exemple à retenir pour apporter d'indispensables solutions.

Les associations présentes (*) ont mis en commun leurs actions et ont signé un protocole relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes conjugales avérées et à la prévention de la récidive par le traitement pénal, social et thérapeutique des auteurs (depuis 2006).

Ce protocole s'inscrit dans les travaux de réflexion de la Commission départementale d'actions contre les violences faites aux femmes. Cette expérience positive s'inscrit dans une démarche entre l'État, la Région PACA, le Conseil Général et les villes de La Seyne-sur-Mer et Toulon et se décline en quatre points essentiels :

- diversifier la réponse pénale,
- permettre à la victime de rester au domicile conjugal avec ses enfants,
- éviter la récidive de comportements violents des auteurs,
- proposer aux victimes des démarches de reconstruction.

Chacune de ces propositions répondant aux demandes des victimes et au vide juridique existant. Une solution à méditer !

(*) AVENIR ; AVEF ; AAVIV ; Femmes d'Aujourd'hui ; le Mouvement français pour le Planning Familial.

Participaient également à cette réunion la chargée de mission droits des femmes à la préfecture du Var ainsi que l'association le Cap (contre le harcèlement).



Mireille Peirano, 1^{re} fédérale du Var, Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer, Martine Aubry et Gaëlle Lenfant

Photo © P. Grangeaud / Solfé Communications

Une vie de discriminations

Pour le [législateur européen](#), les discriminations à l'égard des femmes seraient l'héritage d'une « culture » européenne qui assignerait à la femme de rester à la maison. Freins à l'accès à l'emploi et au bon déroulement des carrières des femmes, ces discriminations venues d'un modèle social pourtant dépassé constituent des handicaps.

Ainsi, une mère célibataire aura moins de chance de trouver une location qu'un père célibataire. Lorsqu'une femme présente au moins autant de garanties économiques qu'un homme, pour les bailleurs, le risque d'« incident » dans sa carrière professionnelle jouera encore en sa défaveur.

Le destin d'une femme est d'avoir des enfants et donc de travailler moins voire de ne plus travailler ce qui entraînera donc une perte de revenus. Cette croyance vient fragiliser la garantie liée au paiement du loyer.

La législation européenne, dans ses textes, donne priorité à la compensation des préjudices subis par les femmes au travail. Cela signifie concrètement : salaire égal, conditions de travail équivalentes, mêmes possibilités d'avancement de carrière, obtention de postes à responsabilités, même accès aux primes, mêmes conditions de recrutement...

Dans les faits nous constatons que les femmes touchent en moyenne 24 % de moins que les hommes. Il y a dix ans, le différentiel de salaire n'était « que » de 17 % (source : OIT). Donc, malgré l'entrée en vigueur, depuis 2000, de textes protégeant les femmes dans le monde du travail en matière de discrimination, l'écart s'est creusé.

C'est la CGT qui a pris l'initiative de la mesure des discriminations et en a élaboré la méthodologie, aujourd'hui validée aujourd'hui par le Bureau international du droit du travail et qui s'applique en matière judiciaire et spécialement devant les Prud'hommes. La HALDE s'en est inspirée pour ses propres dossiers. La méthode est assez lourde puisqu'elle nécessite de récolter un grand nombre de documents, de les confronter,

de les analyser. Mais elle est totalement fiable, scientifiquement incontestable, nécessité absolue pour apporter la preuve que l'on est victime de discrimination.

Une femme ou un groupe de femmes qui, dans une entreprise, ont des indices de traitement différencié au regard de leur sexe peuvent tout d'abord engager une procédure amiable au sein de l'entreprise. Si aucune prise de conscience n'émerge chez l'employeur elles pourront alors saisir soit la HALDE, soit le juge prud'homal, pour faire corriger le préjudice et donc recevoir une indemnisation. Plusieurs dossiers de ce type ont pu émerger avec des résultats significatifs dès lors qu'une preuve tangible, donc totalement objective, basée sur des documents légaux (contrat de travail, fiche de paye, de primes, d'entretien d'évaluation...) a pu être apportée.

A niveau de formation égale on pourra donner une prime à l'embauche à quelqu'un qui sort d'une école qui a meilleure réputation qu'une autre école, même si les diplômes sont équivalents, sans que ce ne soit une discrimination. Or, les femmes sont souvent discriminées au moment de l'embauche parce qu'elles n'ont pas intégré les mêmes écoles que les hommes (*VOIR ENCADRÉ*). Le second facteur de rupture dans la chaîne de progression est la maternité. Elle joue un rôle dès l'embauche : en fonction de l'âge de la candidate, l'employeur définit son choix en fonction des risques (autoévalués) de maternité. Durant une grossesse, les femmes peuvent se voir mises à l'écart des responsabilités sous prétexte de les protéger contre une surcharge de travail, ou un excès de stress. Pire encore, au moment du retour, on refusera de restituer à la

salariée le poste qui était le sien avant son départ en congé de maternité. Au lieu de proposer, comme la loi l'y oblige, de reprendre son poste ou un poste équivalent, l'employeur propose souvent un nouveau poste, voire une nouvelle affectation géographique, qui a pour conséquence de décourager la femme de se maintenir dans l'entreprise. La mutation proposée sera incompatible avec le maintien du lien familial avec l'enfant et son père. Dans ce cas, nous sommes face à une violation caractérisée des obligations légales. La recherche de preuves complémentaires n'est même pas nécessaire sauf intérêt démontré par l'entreprise à la mutation d'un salarié.

Violences et discriminations : pourquoi ne pas faire le lien ?

D'une femme qui, en raison de son sexe, se heurte en matière d'éducation à une inégalité de chances, comme dans le cas des internats, ou à des difficultés pour accéder aux soins, l'on dira qu'elle est victime de discriminations quand la *violence*, elle, recouvrera le champ privé (les violences conjugales). Mais vouloir totalement déconnecter les deux est arbitraire parce que la violence exercée par un homme sur une femme part toujours du préjugé que la femme est inférieure à l'homme. Il existe d'ailleurs une très forte connexion entre les ressorts de la violence domestique et ceux de la violence professionnelle en matière de harcèlement sexuel. Les déterminants sont les mêmes. Nous pouvons nous étonner de voir que la HALDE, qui promeut pourtant l'égalité, qui travaille au-delà du juridique, sur les phénomènes sociaux, ne prenne pas directement part à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Créer des internats pour les filles

Une proportion plus importante de filles préparent les sections littéraires des grandes écoles — essentiellement Normale Sup — parce qu'une majorité de garçons préparent les autres écoles, et spécialement les scientifiques. Structurellement, c'est un peu comme l'histoire de l'œuf et de la poule, il y a plus de place dans les internats pour les garçons que pour les filles. L'idée de créer une offre pour créer une demande est une idée économique qui se tient.

La distance est un handicap lorsque l'on est censé passer son temps à étudier. Être interne représente donc un intérêt évident. Les garçons ont bien là un avantage sur les filles. Même si l'État n'envisage pas la mixité, une meilleure répartition des places serait un bon vecteur de rééquilibrage des chances. Une meilleure égalité des chances passe par une meilleure égalité pratique des conditions d'accès à ces filières. On peut s'étonner du silence assourdissant de la HALDE sur ce sujet...

avec Ana Azaria, présidente de Femmes Égalité

ÉgalitéE : Quelle place occupe Femmes Égalité dans la lutte des sans-papiers ?

Ana Azaria : Notre organisation fait partie des onze signataires de la lettre adressée au premier ministre le 1^{er} octobre dernier pour demander au gouvernement une circulaire de régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers. Il faut en finir avec les blocages et les discriminations opérées dans les préfectures. Discriminations en raison de la nationalité, du département, du métier qu'exercent les travailleurs sans papiers.

Égalité connaît de près ces obstacles créés après le mouvement de 2008. Parmi les 90 travailleuses sans papiers qui ont participé à la lutte l'année précédente, onze n'ont pas été convoquées et leur dossier a été bloqué. Le 12 octobre, les travailleurs sans papiers se sont mis en grève. Il y a aujourd'hui plus de 6 000 grévistes. Parmi eux, plus de 400 femmes.

É. : Quelle est la spécificité des femmes sans papiers ?



Ana Azaria le 17 oct. 2009

A. A. : Les femmes grévistes sont nombreuses, dans le nettoyage, l'hôtellerie, la confection. Parmi elles beaucoup ne peuvent pas faire grève car elles travaillent chez des particuliers, les travailleuses sans papiers exerçant dans le secteur des services à la personne, mais 400 participent au mouvement. Notre contribution a été d'organiser ces femmes éparpillées et isolées et les aider à découvrir leur force et leur contribution à la société française. Elles gardent des enfants, accompagnent les personnes âgées, font le ménage et le repassage... leur travail est nécessaire et permet à d'autres femmes d'aller travailler l'esprit tranquille.

É. : Que demandez-vous aujourd'hui ?

A. A. : Notre exigence aujourd'hui : une circulaire qui définisse des critères de régularisation améliorés par

rapport à ceux qui ont été imposés par la grève de 2008. Des critères simples permettant de régulariser rapidement les travailleuses et travailleurs. Des critères appliqués à tous et dans l'ensemble du territoire national, pour barrer la route à l'arbitraire et aux ségrégations.

Certes, une nouvelle circulaire a été élaborée par le Ministère de l'immigration. Mais elle est floue, elle n'améliore pas la situation des travailleurs sans papiers et encore moins la situation des travailleuses sans papiers qui sont, à 90 %, des travailleuses non déclarées, des travailleuses au noir. Or leur situation n'est pas considérée par la circulaire de Besson, car tous celles et ceux qui travaillent au noir sont exclus de la régularisation.

Ces travailleuses existent en chair et en os, elles fournissent un vrai travail, un travail nécessaire économiquement ou socialement. Pourquoi le ministre en question s'obstine-t-il à empêcher leur régularisation ?

Le combat continue et le soutien est encore plus nécessaire.

<http://www.femmes-egalite.org/>



Conférence de presse contre la réforme territoriale au Sénat. De gauche à droite : Gaëlle Lenfant, [Michèle André](#), [Danielle Bousquet](#)

Zita Gurmai réélue à la tête du PSE Femmes



Zita Gurmai, Secrétaire nationale aux droits des femmes du Parti socialiste, a été réélue présidente du PSE Femmes à l'unanimité.

Pour en savoir plus :

<http://droitsdesfemmes.parti-socialiste.fr>

Toute l'équipe de la lettre ÉgalitéE vous souhaite une excellente fin d'année 2009

Crédits :

Magali Denunzio, Andrea Fuchs, Zita Gurmai, Virginie Houadec, Bruno Lapeyre, Gaëlle Lenfant, Christine Rimbault, Secrétariat National Droits des Femmes

Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
femmes@parti-socialiste.fr